

France

DREAL BFC

Mise à 2 x 2 voies de la RCEA RN70

entre **Blanzzy** et **Génelard** du PR 38+950 au PR 21+125

Comblement des buses 24+116 & 38+360



A.1.4-Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

Dossier de Consultation des Entreprises

Avril 2025

N° Prix	Désignation des ouvrages	PUHT
100.00	Installation & repliement de chantier OH 24+116 Ce prix rémunère, forfaitairement (Ft.), les installations de chantier nécessaires à la réalisation des travaux de comblement de l'OH 24+116. Ces installations seront conformes au C.C.T.P. Il comprend : ☞ La mise en place des installations de chantier ☞ La mise à disposition des installations de chantier durant la durée nécessaire des travaux ☞ Les raccordements éventuels aux réseaux, et les consommations nécessaires aux chantier ☞ Le balisage et la sécurisation des zones de travail et de ses cheminements ☞ L'aménagement et le renforcement du chemin d'accès nord nécessaire à l'installation de la pompe à béton et des toupies ☞ L'établissement du plan de prévention ☞ Le repliement des installations de chantier ☞ Le nettoyage et la remise en état des lieux Ce prix forfaitaire sera rémunéré une seule fois pour l'ensemble des travaux. La rémunération des installations de chantier se fera en 2 phases : 50% après mise en service des installations de chantier, et 50% après repliement, nettoyage et remise en état des lieux.	
100.10	Installation & repliement de chantier OH 38+360 Ce prix rémunère, forfaitairement (Ft.), les installations de chantier nécessaires à la réalisation des travaux de comblement de l'OH 38+360. Ces installations seront conformes au C.C.T.P. Il comprend : ☞ La mise en place des installations de chantier ☞ La mise à disposition des installations de chantier durant la durée nécessaire des travaux ☞ Les raccordements éventuels aux réseaux, et les consommations nécessaires aux chantier ☞ Le balisage et la sécurisation des zones de travail et de ses cheminements ☞ L'aménagement et le renforcement d'un chemin d'accès nécessaire à l'installation de la pompe à béton et des toupies ☞ L'établissement du plan de prévention ☞ Le repliement des installations de chantier ☞ Le nettoyage et la remise en état des lieux Ce prix forfaitaire sera rémunéré une seule fois pour l'ensemble des travaux. La rémunération des installations de chantier se fera en 2 phases : 50% après mise en service des installations de chantier, et 50% après repliement, nettoyage et remise en état des lieux.	

101.00	Documentation d'exécution & récolement Ce prix rémunère, au forfait (Ft.) la fourniture et la validation de l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution et au récolement des travaux de comblement des ouvrages 24+116 et 38+360 décrits au C.C.T.P. Ce prix comprend notamment : ➤ Le PPSPS, ➤ Le PAQ, ➤ Les plans EXE, ➤ Les demandes d'agrément, ➤ Les procédures, ➤ Le récolement, ➤ Les bons de livraison, ➤ Fiches de non-conformités et autres documents qualifiés, ➤ Etc.. Ce prix forfaitaire sera rémunéré une seule fois. Sa rémunération se fera en 2 phases, 50% après établissement de l'ensemble des documents d'exécution, et 50% après remise du recollement.	
200.00	Dégagement des abouts, nettoyage et préparation de l'OH 24+116 Ce prix rémunère, au forfait (Ft.) le dégagement des abouts de la buse, sa préparation, et son nettoyage préalable à son comblement, conformes aux prescriptions du C.C.T.P. Ce prix comprend notamment : ➤ L'amenée et le repli d'un atelier de terrassement en amont et en aval de l'ouvrage, ➤ Le dégagement des abouts de la buse nécessaire à sa préparation, son nettoyage et à son comblement, ➤ La sécurisation des abouts de la buse au fil de leur dégagement, ➤ Le nettoyage de la buse via un procédé d'hydrocurage ou équivalent, ➤ Le pompage, si nécessaire, pendant toute la durée des travaux, ➤ L'inspection et la préparation de la buse par ragréage au mortier dans les zones perméables de la buse, ➤ Les sujétions liées au phasage des travaux, les amenées/replis/transferts éventuels, ➤ Les moyens matériels et humains nécessaire à ces travaux, ➤ Les consommables utilisés lors des travaux. Ce prix forfaitaire sera rémunéré une seule fois pour l'ensemble de la buse, après réalisation des travaux.	

200.10	Dégagement des abouts, nettoyage et préparation de l'OH 38+360 Ce prix rémunère, au forfait (Ft.) le dégagement des abouts de la buse, sa préparation, et son nettoyage préalable à son comblement, conformes aux prescriptions du C.C.T.P. Ce prix comprend notamment : ➤ L'aménée et le repli d'un atelier de terrassement en amont et en aval de l'ouvrage, ➤ Le dégagement des abouts de la buse nécessaire à sa préparation, son nettoyage et à son comblement, ➤ La sécurisation des abouts de la buse au fil de leur dégagement, ➤ Le nettoyage de la buse via un procédé d'hydrocurage ou équivalent, ➤ Le pompage, si nécessaire, pendant toute la durée des travaux, ➤ Les sujétions liées au phasage des travaux, les amenées/replis/transferts éventuels, ➤ Les moyens matériels et humains nécessaire à ces travaux, ➤ Les consommables utilisés lors des travaux. Ce prix forfaitaire sera rémunéré une seule fois pour l'ensemble de la buse, après réalisation des travaux.	
201.00	Comblement de l'OH 24+116 Ce prix rémunère, au mètre cube (m³), le comblement de l'ouvrage hydraulique existant laissés en place et comblés par injection gravitaire suivant les prescriptions du C.C.T.P. Ce prix comprend : - L'aménée et le repli du matériel, - La ou les mises en station des différents matériels, - La réalisation de bouchons aux extrémités, comprenant les sujétions de coffrage et des scellements d'armatures, - Les sujétions liées à l'injection, notamment la mise en place de tuyaux d'injections et événements, - Injection de remplissage, y compris le remplissage des busages provisoires en extrémités d'ouvrage. - Les sujétions liées à l'exiguïté du chantier, voire aux faibles quantités à mettre en œuvre, - Les sujétions relatives à l'exploitation des voies publiques et des réseaux divers, - Les sujétions liées au phasage des travaux, - Les essais sur le coulis frais. Les volumes pris en compte seront rémunérés sur la base des volumes réellement mis en œuvre. Pour la rémunération, les quantités à prendre en compte seront celles inscrites sur les bons de livraison.	

201.10	Comblement de l'OH 38+360 Ce prix rémunère, au mètre cube (m³), le comblement de l'ouvrage hydraulique existant laissés en place et comblés par injection gravitaire suivant les prescriptions du C.C.T.P. Ce prix comprend : - L'amenée et le repli du matériel, - La ou les mises en station des différents matériels, - La réalisation de bouchons aux extrémités, comprenant les sujétions de coffrage et des scellements d'armatures, - Les sujétions liées à l'injection, notamment la mise en place de tuyaux d'injections et évents, - Injection de remplissage, y compris le remplissage des busages provisoires en extrémités d'ouvrage. - Les sujétions liées à l'exiguïté du chantier, voire aux faibles quantités à mettre en œuvre, - Les sujétions relatives à l'exploitation des voies publiques et des réseaux divers, - Les sujétions liées au phasage des travaux, - Les essais sur le coulis frais. Les volumes pris en compte seront rémunérés sur la base des volumes réellement mis en œuvre. Pour la rémunération, les quantités à prendre en compte seront celles inscrites sur les bons de livraison.	
202.00	P.V. d'exploitation : pompage/nettoyage depuis rue des Vernes (OPTIONNEL) Ce prix rémunère, au forfait (Ft.) la plus-value relative au changement de mode d'exploitation de la rue des Vernes, en cas de nécessité de pompage et/ou nettoyage depuis la rue des Vernes pour le comblement de l'OH 24+116. Il comprend notamment : - L'établissement du DESC pour couper la rue des Vernes durant la période nécessaire, - La fourniture, la mise en place et le retrait des dispositifs de signalisation et de clôture de la rue, le temps de l'opération, - La protection de la chaussée lors des travaux, - La communication et l'information relative à ces gènes Ce prix sera rémunéré en cas de nécessité de fermeture de la rue des Vernes, pour le nettoyage ou le pompage du coulis ; et sera rémunéré une seule fois, quel que soit le nombre de coupure nécessaire.	

203.00	Aménagements des abouts, finitions de l'OH 24+116 Ce prix rémunère, au forfait (Ft.) la réalisation de l'aménagement final des abouts. Cet aménagement sera réalisé selon les prescriptions du C.C.T.P. Ce prix comprend notamment : - L'amenée et le repli d'un atelier de terrassement en amont et en aval de l'ouvrage, - La réalisation d'une finition en terre végétale sur les abouts de l'ouvrage, ainsi que les moyens matériels et personnels nécessaires, - La végétalisation de l'ensemble.	
203.10	Aménagements des abouts, finitions de l'OH 38+360 Ce prix rémunère, au forfait (Ft.) la réalisation de l'aménagement final des abouts. Cet aménagement sera réalisé selon les prescriptions du C.C.T.P. Ce prix comprend notamment : - L'amenée et le repli d'un atelier de terrassement en amont et en aval de l'ouvrage, - La réalisation d'une finition en terre végétale sur les abouts de l'ouvrage, ainsi que les moyens matériels et personnels nécessaires, La végétalisation de l'ensemble.	